



Changement de vehicule contre un autre de plus grande puissance

Par **lulu286**, le **28/04/2008** à **15:36**

bonjour ,
ayant changer de vehicule recement je souhaite resté dans chez le meme assureur , n'etant pas jeune permis , je beneficite d'un bonus de 50% , je voudrais assurer ma nouvelle voiture de 120cv , par rapport a la puissance , mon assureur a til le droit de refuser de m'assurer?

Par **jeetendra**, le **28/04/2008** à **15:41**

bonjour, le contrat d'assurance étant un contrat consensuel votre assureur peut sans motiver sa réponse, refuser de vous assurer si il estime que les risques sont trop importants en terme de sinistres compte tenu de la puissance de la voiture, cordialement

Par **adama**, le **05/05/2008** à **18:18**

bonjour
votre assureur a le droit de ne pas accepter d'assurer un risque qu'il juge trop important. cependant il peut vous assurer le nouveau vehicule en plus d'une autre assurance a laquelle vous pourriez souscrire pour equilibrer un peu. sinon il faut voir les autres compagnies dont certaines acceptent ce genre de situations.
bonne chance